

La séance est ouverte à 20h07

APPEL NOMINAL DES CLUBS

Liste des clubs affiliés (au jour de la convocation à l'AGE)

ASC Le Havre Natation	254	CS Notre Dame de Gravenchon	216
AN Montivilliers	113	Dauphins Caux Natation	63
Aqua T Océane	88	ESM Gonfreville	28
AS Gournay Natation	131	Espadon Grand Quevilly	415
Asso Water-Polo Pays de Caux	34	Fécamp Aquatique Club	53
C Vikings de Rouen	952	HAC Natation Seine Métropole	102
C.N Vallée de Seine	3	Les Requins Grand Couronne	111
Club Nautique Stéphanois	91	Masters Natation Caux Estuaire	38
CN Hippocampes Bois Guillaume	4	Mont Saint Aignan Natation	150
CN Le Havre	425	Océanes Nat' Artistique Fauville	53
CN Oissel	135	Rouen Masters Club	20
CN Yvetot	160	Swim Cup Hautes Falaises	3
CNM Dieppe	343	US Forges les Eaux Natation	72
CO Gallia Bihorel	73		

- Clubs affiliés : 27
- Total général des licenciés : 4.130

Liste des clubs présents à l'Assemblée Générale Extraordinaire

C Vikings de Rouen	952	Espadon Grand Quevilly	415
CN Le Havre	425	HAC Natation Seine Métropole	102
CNM Dieppe	343	Mont Saint Aignan Natation	150
Dauphins Caux Natation	63		

- Clubs affiliés : 27
- Clubs représentés : 7
- Total général des voix représentées : 2.450



SEINE-MARITIME

OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Alexandre BARREAU, Président du Comité de Natation de Seine Maritime, rappelle le contexte de cette Assemblée Générale Extraordinaire. Elle a pour objectif de valider les modifications apportées à trois articles des statuts du CD76, au travers d'un vote : le changement d'adresse du siège, le libellé du compte bancaire et la limite de l'exerce comptable.

L'ensemble des propositions a fait l'objet d'une consultation, et d'une validation, auprès du service juridique de la Fédération Française de Natation.

MODIFICATION DE L'ADRESSE DU COMITE - ARTICLE 2

Ce changement d'adresse est motivé, notamment, par le coût élevé d'exploitation du local actuel et le manque de proximité pour les membres du comité. La nouvelle adresse sera celle de la résidence du président, avec la flexibilité de la changer au sein du département si nécessaire.

Ancienne version :

La durée du Comité Départemental est illimitée.

Son siège est domicilié au 6 Chemin des Hauts Sapins, 76190 Les Hauts de Caux

Proposition de modification :

La durée du Comité Départemental est illimitée.

Son siège social est au domicile du Président, et obligatoirement dans le département de Seine-Maritime (76). Il pourra être transféré dans le département sur simple décision du CODIR.

MODIFICATION DU LIBELLE DU COMPTE BANCAIRE - ARTICLE 17.1

Le libellé du compte bancaire ne doit pas comporter l'adresse du Comité.

Ancienne version :

Des comptes pourront être ouverts dans le ressort du Comité. Ils auront l'intitulé suivant : Fédération Française de Natation - Comité Départemental de Seine Maritime de Natation - 6 Chemin des Hauts Sapins - 76190 Les Hauts de Caux



SEINE-MARITIME

Proposition de modification :

Des comptes pourront être ouverts dans le ressort du Comité. Ils auront l'intitulé suivant :
Comité Départemental de Seine Maritime - Fédération Française de Natation
Ces comptes sont domiciliés à 76190 Yvetot.

MODIFICATION DE LA DEFINITION DE L'EXERCICE BANCAIRE - ARTICLE 17.2

Cette rubrique n'avait pas été renseignée dans la précédente version des statuts.

Ancienne version :

L'exercice coïncide avec [l'année civile ou va du 1^{er}/xx au 30 ou 31/xx]. Il ne peut excéder douze mois.

Proposition de modification :

L'exercice coïncide avec l'année civile. Il ne peut excéder douze mois.

SCRUTIN

L'ensemble des modifications est adopté à l'unanimité des clubs représentés.

CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En l'absence de questions diverses, Alexandre BARREAU conclut l'Assemblée Générale Extraordinaire.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est levée à 20h20

La Secrétaire Générale,

Brigitte GOSSELIN

Le Président,

Alexandre BARREAU